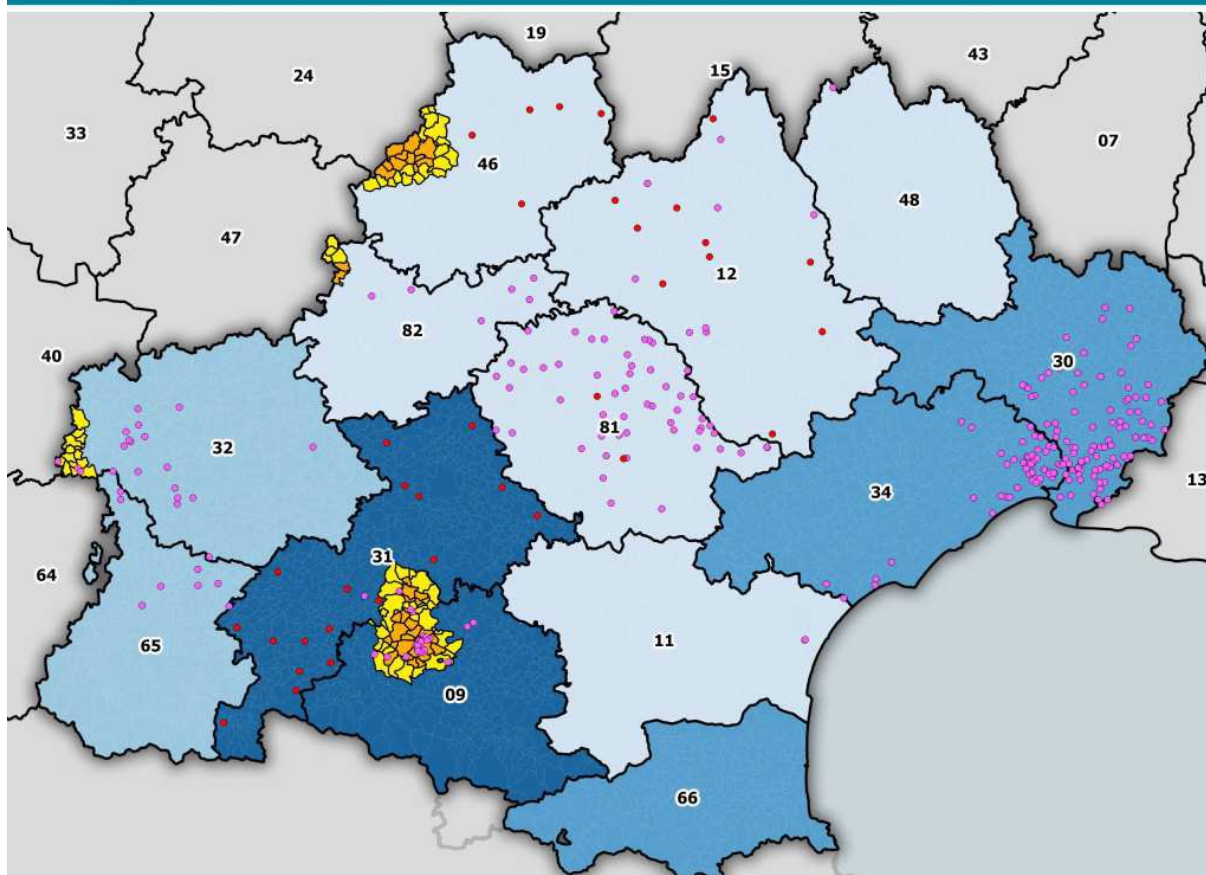




PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Modalités de surveillance programmée de la tuberculose bovine 2017-2018

Occitanie



Rythme de surveillance par commune

- rythme triennal
- rythme quadriennal
- rythme quinquennal
- plus de dépistage systématique (dépistage ciblé)

Rythme annuel

- cheptel lait cru
- cheptel à risque tuberculose

Communes à surveillance renforcée

- zone à risque primaire
- zone à risque secondaire

Le dépistage dans les zones est réalisé **tous les ans**, par **intradermotuberculination comparative IDC** sur tous les cheptels (sauf ateliers dérogatoires) et sur les bovins de plus de 24 mois.